

# Charte Achats Responsables

« Le plastique pour un avenir responsable et durable. »







### PHILOSOPHIE DE L'ENTREPRISE :

La recherche de la seule performance économique pour développer notre entreprise ne suffit pas ! Notre ambition est donc de trouver le juste équilibre entre performance économique et prise en compte de l'humain dans toutes ses dimensions, respect de l'éthique et réduction de notre impact environnemental en offrant à nos clients le meilleur en qualité.

### **VALEURS**

### **BIENVEILLANCE**

Comme dans toute famille, la bienveillance demeure le fondement de relation seine, constructive et réciproque. L'esprit familial bienveillant de l'entreprise reste donc un credo déterminant pour le respect et la confiance envers tout un chacun.

### **EXCELLENCE**

Nous sommes guidés par la recherche d'excellence et notre capacité à nous adapter aux changements. Nous avons conçu et mis en œuvre en interne des process afin de garantir à nos clients un niveau de prestation optimisé. Nous aspirons toujours au meilleur.

# **ENGAGEMENT**

Passionnés par notre métier, tous nos collaborateurs assurent un engagement quotidien visant à une haute qualité de service et à une réponse pertinente aux attentes de nos clients et nos autres parties prenantes.







# Préambule

La présente Charte Achats Responsables de l'entreprise NMBP (Nouvelle Manufacture Bourguignonne de Plastique) définit les principes qui ont vocation à assurer des relations commerciales éthiques et durables avec ses fournisseurs de biens et services, et ses sous-traitants, dans le respect des lois et des réglementations applicables et des engagements de l'entreprise en matière de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE).

Ces principes traduisent l'engagement de l'entreprise à déployer tous les efforts nécessaires pour prévenir et diminuer les risques ainsi que les atteintes et violations graves en matière d'éthique, d'environnement et de droits humains liés à ses activités, pour optimiser ses impacts positifs, et ce tout au long de ses chaînes de valeur dans le cadre d'une démarche d'achats responsables.

### Objectif de la Charte Achats Responsables :

Partager les engagements du Groupe auprès de ses fournisseurs et soustraitants, et s'assurer de leur implication dans le développement durable.

NMBP attend ainsi de ses fournisseurs et sous-traitants un respect strict des lois et réglementations en vigueur dans les pays où ils opèrent ou fournissent des services, ainsi qu'un engagement à collaborer avec le Groupe pour la mise en œuvre du respect des principes énoncés au sein de sa Charte RSE, et si nécessaire, à prendre toute mesure corrective appropriée dans une démarche d'amélioration continue.



ILVER | Top 159

ecovadis















### 1. Mise en œuvre de la charte achats responsables

Nos engagements s'illustrent par notre politique achats responsables, qui s'applique à l'ensemble de **NMBP** et entraîne toute la chaine d'approvisionnement à adopter un comportement responsable et durable.

Cette charte s'applique avant tout aux fournisseurs et les sous-traitants qui s'engagent à :

### > Adopter un comportement responsable :

- Être sensibilisé aux enjeux des achats responsables
- Se conformer à nos règles éthiques et nos principes de gouvernances
  - > Promouvoir une chaîne d'approvisionnement responsable :
- Grâce à un processus responsable qui intègre des objectifs RSE depuis la sélection du fournisseur à sa contractualisation.

### Nos objectifs RSE concernant les fournisseurs/sous-traitants:

- Augmenter le taux de fournisseurs/sous-traitants couverts par une évaluation RSE
- Augmenter le taux de fournisseurs/sous-traitants qui signent la charte Achats Responsable de NMBP
- Augmenter le taux de réponses au questionnaire RSE fournisseurs/soustraitants principaux.
- Augmenter le taux des fournisseurs/sous-traitants locaux.
- Intégration RSE dans notre processus de sélection de nos fournisseurs et soustraitants
- Audit sur site incluant des questions relatives à l'environnement, la santé et la sécurité
- Améliorer l'intégration des clauses RSE dans nos contrats.

### 2. Engagements NMBP envers ses fournisseurs et sous-traitants

### NMBP s'engage à :

- **Développer** des relations commerciales durables, et propices à la lutte et au traitement effectif des risques et des enjeux des conditions de travail, à la protection de l'environnement, à l'éthique des affaires, et aux droits humains ;
- Maintenir à ce titre un dialogue constructif et ouvert avec le fournisseur, sur sa capacité à respecter ses engagements, et contribuer, dans la mesure du possible et dans un esprit de coopération, à l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'actions appropriés;



SILVER | Top 15%

COVACÍS
Sustainability fatting
FEB 2024



• **Sélectionner** ses fournisseurs et sous-traitants selon un processus d'achat équitable et impartial, et en fonction des critères prédéfinis dans le choix d'un bien ou d'un service ;

### Les critères de sélection :

- Avoir une politique RSE communiquée et des objectifs bien définis.
- Avoir une politique Achats Responsable définie et communiquée.
- Avoir des impacts sociaux sur son territoire et respecter les principes formulés par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et l'Organisation Internationale du Travail (OIT).
- Avoir des normes ISO ou des certifications équivalentes.
- Promouvoir, pour les appels d'offres qui le permettent, des clauses sociales et environnementales;
- **Identifier et prévenir** les conflits d'intérêts dans le cadre des relations avec les fournisseurs et sous-traitants ;
- Sensibiliser et former ses acheteurs aux principes éthiques et RSE

(Confère la Charte Anti-corruption Éthique – intégrité et relations de confiance, RSE)

### 3. Engagements attendus des fournisseurs et sous-traitants

Le fournisseur/sous-traitant reconnaît que ses engagements sur les enjeux de droits humains, de conditions de travail, de protection de l'environnement et d'éthique des affaires, constituent des obligations essentielles à l'établissement et à la poursuite des relations commerciales avec NMBP, et s'engage à faire preuve de transparence, de bonne foi et de coopération pour en assurer le respect à tous les stades de la relation.

Le fournisseur/sous-traitant s'engage à respecter l'ensemble des normes nationales et internationales applicables à ses activités dans les domaines suivants et en particulier :

### Enjeux sociaux et droits humains

- Respecter les principes de la Charte internationale des Droits de l'Homme.
- Respecter les règlements en vigueur et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)







## Enjeux éthiques et de conformité

Respecter les principes éthiques de NMBP décrits dans sa Charte RSE ainsi que dans sa Charte anti- corruption, et contribuer à la lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts dans ses activités et ses relations avec ses propres fournisseurs.

- Respecter la réglementation française ainsi que les directives de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence ou toute disposition légale similaire, et prévenir ces pratiques par des mesures efficaces auprès de ses actionnaires, mandataires sociaux, employés, affiliés, sous-traitants, fournisseurs et leurs représentants respectifs intervenant directement ou indirectement de quelque façon que ce soit dans le cadre de la relation commerciale.
- Respecter toutes les normes nationales et internationales en matière d'infractions économiques, notamment relatives au financement du terrorisme, au blanchiment d'argent, aux embargos, aux trafics d'armes et de stupéfiants.
- Favoriser la libre-concurrence, proscrivant ainsi toute concertation et toute entente sur les prix et les offres.

### Enjeux environnementaux

- Respecter les règles relatives à la protection de l'environnement et s'engager à faire le meilleur pour prévenir, atténuer et réparer les impacts négatifs liés à son activité.
- Proposer, et recourir dans la mesure du possible à des solutions environnementales toujours plus performantes.
- Tendre vers les meilleures pratiques au sein de sa profession, pour optimiser ses consommations en eau et en énergie, préserver la biodiversité et gérer ses rejets et déchets.
- S'efforcer de réduire et/ou traiter ses émissions dans l'air, ses effluents vers la terre et/ou l'eau et les pollutions de toute nature résultant de ses activités.

NMBP se réserve la possibilité de procéder à des audits permettant de contrôler le bon respect des engagements du fournisseur/sous-traitant évoqués dans la présente charte.

NMBP attend de la part de son fournisseur/ sous-traitant qu'il prenne toutes les mesures raisonnables pour que ses propres fournisseurs et sous-traitants se conforment aux termes de la présente Charte.









# SIGNER ET AGIR

La diversité est le fondement d'une société performante socialement et économiquement. inscrite dans la politique globale , de l'entreprise ou de l'organisation.La charte de la diversité à pour objets de favoriser l'égalité des chances et de la diversité dans toutes ces composantes.

La Charte de la diversité contribue à développer un management respectueux des différences et fondé sur la confiance. Elle améliore la cohésion des équipes, sources d'un meilleur vivre ensemble et donc de performance.

Les engagements de la Charte de la diversité, traduits en actions mesurées et évaluées régulièrement, sont facteurs de progrès social et économiques. Leur mies en œuvre dans toutes les activités de l'entreprise ou de l'organisation renforce la reconnaissance auprès de toutes prenantes internes et externes en France et dans le monde.

Par la signature de la charte de la diversité, nous, entreprises ou organisation, nous engageons à :

- Sensibiliser et former nos dirigeants et managers impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières, puis progressivement l'ensemble des collaborateurs aux enjeux de la non-discriminations et de la diversité
- Promouvoir l'application du principes du non-discrimination sous toutes ses formes dans tous les actes de management et de décision de l'entreprise ou de l'organisation et en particulier dans toues les étapes de la gestion des ressources humaines
- Favoriser la représentation de la diversité de la société française dans toutes ses différences et ses richesse, culturelle, ethnique et sociale, au sein des effectifs à tous les niveaux de responsabilité
- Communiqué sur notre engagement auprès de l'ensemble de nos collaborateurs ainsi qu'à nos clients, partenaires et fournisseurs, afin de les encourager respect et au déploiement de ces principes
- Faire de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de la diversité un objet de dialogue social avec les représentants du personnel
- Évaluer régulièrement les progrès réalisés, informer en interne comme en externe des résultats pratiques résultant de la mise en œuvre de nos engagements.

Fait à Paris , le 16 octobre 2023 NMBP Nouvelle Manufacture Bourguignonne de Plastique Fréderic CONTINI



Secrétaire Général de la Charte de la Diversité
Yann TANGUY



Secrétariat Général de la Charte de la Diversité 70 Boulevard de Magenta 75010 Paris www.charte-diversité.com









Je soussigné(e)	
Confirme par la présente avoir pri Responsables de NMBP et la charte	s pleinement connaissance de la Charte Achats e de Diversité.
Nom de l'entreprise :	
Fonction du représentant :	
Fait à :	Le :/ /
Signature :	

BUREAUX: 3, rue de Bastogne - EXPÉDITION / LIVRAISON: 3, rue de la Redoute 21850 SAINT-APOLLINAIRE - FRANCE - Tél. (33) 3 80 32 01 00 - Fax (33) 3 80 32 01 01





